

20 novembre 2020

FRANCE RELANCE

Les principaux dispositifs
de soutien à l'industrie

Table des matières

Dispositifs de soutien du Plan « France Relance »	3
Relance Verte	3
Relocalisations	8
Territoires	10
Relance sectorielle :	
Automobile	11
Aéronautique	12
Construction	13
Agroalimentaire	14
Textile, chaussures et accessoires	15
Innovation, marchés clés et industrie du futur	16
Export	19
<u>Annexe – Dispositifs issus des Plans de relance régionaux</u>	20
Plans de relance régionaux à date	20
Dispositifs clôturés	24

Dispositifs de soutien du Plan « France Relance »

EN BLEU :
les AAP TOUS SECTEURS

EN ROSE :
les AAP SECTORIELLES

Appel à projet	Thématique et enveloppe initiale	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets	
>> Relance Verte : total des AAP = 3,2 Md€						
Décarbonation : 150M€ pour 2020, 500M€ en 2021 et 500M€ en 2022 (1,2Md€)	Efficacité énergétique des procédés et utilités dans l'industrie Plus de détails ici	AAP - Soutien apporté aux investissements dans des projets d'efficacité énergétique dans les procédés et les utilités.	Ouvert du 10 septembre 2020 au 20 octobre 2020 Sera relancé en 2021	Subventions de projets d'investissements > 3 M€ 2 mécanismes de subventions : cf cahier des charges. Intensité maximale de l'aide : <i>Petite entreprise : 50%</i> <i>Entreprise moyenne 40%</i> <i>Grande entreprise : 30%</i>	Dossier complet à déposer par voie dématérialisée sur la plateforme AGIR de l'ADEME : https://entreprises.ademe.fr/ Contact : decarbonation.industrie@ademe.fr	Toute opération permettant une amélioration de l'efficacité énergétique du site industriel, pour des usages énergétiques au niveau des procédés industriels ou des équipements produisant des utilités industrielles, menant à une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cahier des charges ici
	Biomasse Chaleur Industrie, Agriculture, Tertiaire (BCIAT) 2020 Plus de détails ici	AAP - Mécanisme de soutien au fonctionnement pour compenser les coûts additionnels liés à l'utilisation de combustibles décarbonés. L'objectif est de faciliter la transition vers la chaleur industrielle bas carbone et l'usage de chaudière biomasse vs charbon, fuel ou gaz.	Ouvert du 10 septembre 2020 au 20 octobre 2020 Sera relancé en 2021 et 2022	Intensité maximale de l'aide à l'investissement : <i>Petite entreprise 65%</i> <i>Entreprise moyenne 55%</i> <i>Grande entreprise 45%</i> Versement de 20% sur présentation de justificatifs financiers. Puis, versement de 40% à la mise en service. Solde de l'aide après la date de déclenchement du comptage de la chaleur.	Dossier complet à déposer par voie dématérialisée sur la plateforme AGIR de l'ADEME : https://entreprises.ademe.fr/ Contact : boisenergie@ademe.fr	Cette aide est réservée aux projets biomasse supérieurs à 12.000 MWh/an visant à alimenter en chaleur des industries manufacturières au sens de la nomenclature d'activités française établie par l'INSEE. Cahier des charge ici

Appel à projet	Thématique et enveloppe initiale	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets	
>> Relance Verte (suite)						
Décarbonation (suite)	Energie CSR 2021 Plus de détails ici	Objectif de structurer une filière de valorisation des déchets non recyclables, dans une logique de substitution aux énergies fossiles et de réduction de l'enfouissement.	Ouvert jusqu'au 14 janvier 2021	Subventions : le montant de l'aide demandé sera évalué sous forme d'intensité (ratio €/MWh). Les dossiers seront retenus par ordre des priorités sous réserve de disponibilité budgétaire.	Opéré par l'ADEME > Contacter les directions régionales de l'ADEME avant le dépôt de candidature. Contacts régions	Objectifs à poursuivre : Réduire des quantités de déchets des ménages et des entreprises Assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés Réduire la consommation d'énergie primaire fossile Augmenter la quantité de chaleur ou de froid renouvelables et de récupération Cahier des charges ici
	Amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie Plus de détails ici	Aide pour les entreprises industrielles de toutes tailles qui souhaitent s'équiper pour réduire leurs émissions de CO2 ou améliorer leur efficacité énergétique	Ouvert jusqu'au 31 déc. 2022	Les projets doivent porter sur un montant d'investissement inférieur à 3 M€. Liste des biens éligibles et niveaux de subvention précisés dans l' arrêté du 07/11/2020.	<p style="text-align: center;">GUICHET SIMPLIFIÉ</p> Le dispositif est géré par l'Agence de services et de paiement (ASP), qui reçoit et instruit les demandes de subvention, puis verse les aides. Contact : industrieEE-decarbonation@asp-public.fr	Matériels de récupération de force ou de chaleur. Matériels destinés à l'amélioration du rendement énergétique d'appareils ou d'installations. Matériels moins émetteurs de gaz à effet de serre, alternatifs à des matériels ou des procédés alimentés par des énergies fossiles. Notice d'information ici

Appel à projet	Thématique et enveloppe initiale	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance Verte (suite)					
Démonstrateurs et territoires d'innovation de grande ambition Enveloppe : 300 M€	Objectif d'augmenter le potentiel de croissance de l'économie française en soutenant les entreprises dans un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050	Appels à projets ouverts jusqu'au 20 janvier 2021 .	Le coût total du projet doit être > 2 M€ Taux moyens d'aide variant de 25% à 60% selon la taille de l'entreprise, le régime d'aides, le caractère collaboratif ou non du projet et le panachage entre subventions et avances remboursables.	Opéré par l'ADEME : decarbonation.industrie@ademe.fr	Projets de démonstrateurs innovants, qui visent à développer de nouvelles solutions apportant une plus-value environnementale étayée, répondant à la demande d'un marché identifié et dont le niveau de maturité doit permettre une commercialisation ou industrialisation à l'issue du projet.
Applications de l'hydrogène vert Enveloppe : 350 M€ jusqu'en 2023.	Ce PPR permettra de soutenir la recherche en amont et de préparer la future génération des technologies de l'hydrogène	AAP ouvert dès 2021	Information à venir	Opéré par l'ANR	Exemples : projets concernant les piles, les réservoirs, les matériaux, les électrolyseurs...
Briques technologiques et démonstrateurs – Hydrogène vert Enveloppe : 350 M€ jusqu'en 2023. Plus de détails ici	Vise à développer ou améliorer les composants et systèmes liés à la production et au transport d' hydrogène , pour des applications de transport ou de fourniture d'énergie.	Appel à projets ouvert jusqu'au 31 décembre 2022	Subventions et avances remboursables. L'AAP vise des projets dont le coût total dépasse 2M€ pour les axes 1, 2 et 3 ou 5M€ pour l'axe 4. Coûts éligibles et aides précisées dans le cahier des charges.	L'instruction est conduite par l'ADEME via notamment une réunion associant des experts externes, les experts des Ministères, le coordinateur de la stratégie nationale hydrogène et le SGPI. Le porteur doit contacter l'ADEME pour organiser une réunion de pré-dépôt, à l'adresse suivante : aap.h2@ademe.fr	Les projets devront s'inscrire dans au moins un des quatre axes présentés ci-après : Axe 1 - Briques technologiques : composants et systèmes innovants Axe 2 - Pilotes (ou premières commerciales) innovants industriels et réseaux, fourniture temporaire ou localisée d'énergie Axe 3 - Conception et démonstration de nouveaux véhicules Axe 4 – Grands démonstrateurs d'électrolyse Cahier des charges ici

Appel à projet	Thématique et enveloppe initiale	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance Verte (suite)					
Ecosystèmes territoriaux hydrogène Enveloppe : 275 M€ d'ici 2023 Plus de détails ici	Déploiement, par des consortiums réunissant des collectivités et des industriels fournisseurs, de solutions, d'écosystèmes territoriaux de grande envergure regroupant différents usages , pour favoriser au maximum des économies d'échelle.	Trois dates de clôture sont programmées pour l'AAP : 17 décembre 2020 16 mars 2021 14 septembre 2021, date de la clôture finale.	Les aides sont calculées sur la base d'une assiette de coûts admissibles. Les taux sont fonction des projets et de la taille de la structure (cf. cahier des charges).	Opéré par l'ADEME avec le concours de la task-force interministérielle hydrogène. Les porteurs devront contact avec les Directions Régionales de l'ADEME en amont du dépôt. Les dossiers seront à remettre sur la plateforme de l'ADEME, à l'adresse : https://agirpourlatransition.ademe.fr/ Contact : ecosysh2@ademe.fr	<u>Thématiques des projets éligibles :</u> Ecosystème territorial ; Infrastructures de production et de distribution d'hydrogène ; Usages industriels ; Usages en mobilité ; Usages stationnaires. Cahier des charges ici
Démonstrateurs de solutions pour le développement de la compétitivité de la filière méthanisation Plus de détails ici	L'objectif est de faire émerger des solutions industrielles innovantes (technologiques, organisationnelles, conceptuelles, de services ou encore financières) qui structurent la filière de manière profonde.	Ouvert du 30 octobre 2020 au 28 mai 2021 (une clôture intermédiaire a lieu le 11 janvier 2021)	Subventions et avances remboursables. L'Appel à projets vise des projets dont le coût total dépasse 1M€.	L'instruction est conduite par l'ADEME via notamment une réunion d'expertise associant des experts externes, les experts des Ministères et le Secrétariat Général Pour l'Investissement (SGPI). Contact ADEME : aap.dtiga.metha@ademe.fr	<u>Priorités thématiques :</u> Optimiser la chaîne logistique amont ; Maximiser le pouvoir méthanogène des intrants ; Optimiser les procédés ; Optimiser la production et la maintenance des unités de méthanisation ; Optimiser les coûts de raccordement, du poste d'injection et des autres équipements ou auxiliaires périphériques. Cahier des charges ici
Fonds pour le recyclage des friches	Financement d'opérations de recyclage des friches urbaines et industrielles.	Lancement des AMI d'ici la fin de l'année 2020.	Subventions pour couvrir certaines dépenses ou une partie du déficit économique de l'opération d'aménagement.	Dépôt des candidatures au premier trimestre 2021 et premiers lauréats avant mars 2021 (sur une plateforme de l'ADEME ou de l'État selon les appels à manifestation d'intérêt).	Recyclage des friches urbaines et industrielles (acquisition, mise en sécurité, dépollution, démolition), prioritairement dans les territoires où le marché fait défaut. Projets pour les anciens sites industriels pollués lorsque le responsable est défaillant (insolvabilité, disparition, etc.).

Appel à projet	Thématique et enveloppe initiale	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance Verte (suite)					
Prêt économies d'énergie	Déploiement, par des consortiums réunissant des collectivités et des industriels fournisseurs, de solutions, d'écosystèmes territoriaux de grande envergure regroupant différents usages (industrie et mobilité).	Pas de date limite	Montant pouvant aller jusqu'à 500 000 € sur une durée de 3 à 7 ans maximum. Le prêt bénéficie d'un différé d'amortissement du capital pouvant aller jusqu'à deux ans maximum.	Opéré par Bpifrance en région.	Equipements éligibles aux certificats d'économie d'énergie des secteurs « bâtiment tertiaire » et « industrie » ainsi que les prestations, matériels et travaux liés (notamment audit ou diagnostic énergétique, installation des équipements, outillage, etc.)
Prêts verts ADEME-Bpifrance	Cofinance les programmes d'investissement d'entreprises visant à maîtriser et diminuer les impacts environnementaux des procédés	Pas de date limite	Prêt d'un montant < 1 M€	Opéré par l'Ademe et Bpifrance	Démarches d'économie circulaire, investissements dans la mobilité à zéro carbone pour les salariés et marchandises et innovations pour mettre sur le marché des produits ou des services en matière de protection de l'environnement et/ou permettant une réduction de la consommation d'énergie.
Objectif Recyclage PLASTiques Plus de détails ici	Cet AAP vise à soutenir financièrement l'intégration de matières plastiques recyclées par les plasturgistes ou transformateurs qui effectuent la transformation de la matière première en produits	Ouvert du 22 octobre 2020 au 15 octobre 2022	A destination des petites et moyennes entreprises . > Aides aux diagnostics et études de faisabilité > Aides à l'investissement	Opéré par l'ADEME. Contacts en région précisés dans le cahier des charges.	Les projets devront ainsi porter sur : 1. l'utilisation de matières plastiques recyclées en complément ou substitution de plastique vierge ; 2. la pérennisation d'intégration de matières plastiques recyclées par les entreprises (adaptation de la chaîne de production, approvisionnement de proximité, etc.). Cahier des charges ici

Appel à projet	Thématique et enveloppe initiale	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets	
>> Relocalisations : total des AAP : 1 Md€						
Résilience de notre économie : 100 M€ en 2020 + 500 M€ d'ici 2022 (600 M€)	Résilience / Secteurs stratégiques Plus de détails ici	Soutien de projets d' investissement industriel dans six secteurs stratégiques* et à forte composante territoriale. * Aéronautique ; Automobile ; Agro-alimentaire ; Santé ; Electronique ; Intrants essentiels de l'industrie (chimie, matériaux, métaux)	AAP ouvert jusqu'au 1^{er} juin 2021	Le financement apporté par l'Etat est sous forme de subvention . Les projets attendus doivent être d'au moins 200 K€ pour les secteurs aéronautique et automobile et d'au moins 1 M€ pour les autres secteurs.	Volet national : instruction par la DGE et le niveau national de Bpifrance. Contact : p.relance@bpifrance.fr Volet territorial : instruction par la Préfecture de région, le Conseil régional et les directions régionales de Bpifrance. Contact : relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr	Projets de modernisation, diversification, transformation numérique et écologique de l'outil de production, Objectif de renforcer la compétitivité de l'entreprise. Projets d'investissement, de (re)localisation ou renforcement d'unités de production, dans les filières et chaînes de valeur stratégiques, Objectif de diminution du degré de dépendance vis-à-vis de fournisseurs hors France et Europe. Voir cahier des charges ici (nouveau, annule et remplace le précédent cahier des charges)
	Résilience / Secteur stratégique des Télécommunications 5G Plus de détail ici	AAP Souveraineté dans les réseaux de télécommunications afin d'accélérer les applications de la 5G aux marchés verticaux Soutien des meilleurs projets de R&D, d'investissements et de mise en œuvre de plateformes d'expérimentation basées sur la technologie 5G en vue d'accélérer les applications industrielles aux marchés verticaux.	AAP ouvert jusqu'au 1^{er} juin 2021	Subvention Aides aux projets > 1 M€.	Opéré par Bpifrance et DGE Contact : p.relance@bpifrance.fr Tel : Laura SEVESTRE : 01 53 89 55 42 Antoine ROUX : 01 53 80 86 00 Claire MELKI : 01 53 89 55 71 Questions techniques : resilience-5G.DGE@finances.gouv.fr Tel : Anh-Tuc NGUYEN : 01 79 84 32 55	Exemples : - créations de nouvelles plateformes d'expérimentation ; - investissements sur des plateformes existantes pour augmenter et moderniser leurs capacités de tests ou les rendre plus évolutives technologiquement ; - développement et mise en œuvre à l'échelle industrielle de procédés et d'équipements technologiques innovants - programmes de R&D nécessaires au développement d'usages innovants transverses à des plateformes existantes (incluant les composants, modules nécessaires) ; - financement du fonctionnement des plateformes Cahier des charges ici

Appel à projet	Thématique et enveloppe initiale	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relocalisations (suite)					
<p>Santé : Compétitivité spécifique à la crise sanitaire COVID-19</p> <p>Enveloppe : nd</p> <p>Plus de détail ici</p>	<p>Soutien des projets collaboratifs de recherche et développement structurants visant le développement de solutions thérapeutiques à visée préventive ou curative contre le C-19</p>	<p>Appel à Projets Structurants (PSPC) ouvert jusqu'au 1^{er} décembre 2020</p>	<p>Formes mixtes de subventions et d'avances récupérables, et éventuel intéressement au résultat.</p>	<p>Comité de pilotage présidé par le ministère chargé de l'industrie.</p> <p>Contact Bpi : adminpspc@bpifrance.fr Antoine Roux : 01 53 80 86 00</p>	<p>Cahier des charges ici</p> <p>Toutes les stratégies thérapeutiques sont éligibles (vaccinales, antivirales, mixtes, etc.) ainsi que toutes les technologies (chimie, biotechnologie, intelligence artificielle et exploitation de données massives ou dispositif médical si pertinent).</p>

Appel à projet	Thématique et enveloppe initiale	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Territoires : total AAP national = 400 M€ (+ AAP régionaux : cf annexe)					
<p>« Territoires d'industrie »</p> <p>Enveloppe : 400 M€ dont 150 M€ en 2020</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>AAP tous secteurs, centré sur les 148 TI (mais ouvert aussi à d'autres territoires)</p> <p>Accélérer des projets structurants locaux, prêts à être engagés rapidement, pour favoriser la relance de l'industrie et la compétitivité des entreprises, et contribuer à la transition écologique et à la relocalisation des chaînes de production en France.</p>	<p>Dispositif ouvert depuis le 1er septembre 2020.</p> <p>Sélection des dossiers au fil de l'eau jusqu'à épuisement des fonds.</p>	<p>Subvention : jusqu'à 60% selon taille, maturité, effet d'entraînement local, etc.</p> <p>Des contreparties sont attendues au service du territoire (eg. développ de l'apprentissage, réduction CO2, achat responsable, ...)</p> <p>Les projets doivent présenter une assiette minimale de dépenses éligibles de 200K€, réalisées sur une durée maximum de 2 ans.</p>	<p>Démarche animée dans le cadre de « Territoires d'industrie » (TI)</p> <p>Financement Banque des territoires via Bpifrance</p> <p>Instruction : Bpifrance. Priorité aux 148 TI</p> <p><u>Contact</u> : Guillaume Basset Guillaume.basset@anct.gouv.fr</p> <p>relance.projets-territoriaux@bpifrance.fr.</p>	<p>Appui aux filières émergentes (batterie, hydrogène, biotech..) et à la localisation de secteurs stratégiques (pharma, agro, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - requalification de sites - investissements « verts » ; - réseaux numériques (5G) ou de transport (multi-modalité) - infrastructures de formation... <p>Synthèse du dispositif ici</p> <p>Règlement d'intervention ici</p>

Appel à projet	Thématique et enveloppe initiale	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance sectorielle : Automobile – total des AAP = 1 Md€					
Modernisation de la filière automobile Enveloppe : 200 M€	Ce dispositif a été intégré à l'AAP « Secteurs stratégiques » (p. 7 de ce document)				
Fonds Avenir Automobile 2 Enveloppe : 600 M€	L'objectif est de financer les sous-traitants pour faire face à la crise et de soutenir l'émergence de futurs leaders à l'échelle européenne ou internationale sur les technologies clés de l'automobile du futur, connectée et décarbonée.	Date de clôture : non communiquée 22 premiers lauréats désignés mi-septembre	De 5 à 60 M€ : - Prise de participation au capital de l'entreprise - Intervention en fonds propres ou quasi-fonds propres (actions, obligations convertibles, etc.)	Opéré par DIRECCTE et Bpifrance Contact Bpifrance : contact-faa@bpifrance.fr	Le FAA finance des actions : - de renforcement des fonds propres des équipementiers, notamment pour financer leur développement à l'international, - favorisant les consolidations de sociétés d'envergure nationale pour leur offrir une dimension européenne et internationale, - de soutien des projets innovants des sociétés du secteur automobile.
Fonds de soutien à la R&D industrielle de la filière automobile (CORAM) Enveloppe : 150 M€ par an	Vise à préserver les capacités d'innovation en France et à répondre aux grandes mutations du secteur automobile	Clos pour 2020. Ce dispositif sera renouvelé en 2021.	Eligibilité des projets présentant des dépenses supérieures à 200 000 €	Opéré par le CORAM et la DGE Contact : coram.dge@finances.gouv.fr	
Accélération du développement des écosystèmes d'innovation performants (transport et mobilité durable) Plus de détails ici	Accélérer la mise sur le marché d'innovations au service d'objectifs industriels prometteurs dans le domaine des transports et de la mobilité durable.	L'appel à projets se clôture le 28 juin 2021 avec 3 relevés intermédiaires : - 28 octobre 2020 - 28 janvier 2021 - 28 mars 2021	Subventions et avances récupérables. Taux maximums : = Grandes entreprises 40% en RI et 25% en DE = Moyennes entreprises 50% en RI et 35% en DE = Petites entreprises 60% en RI et 45% en DE	Opéré par l'ADEME en collaboration avec le SGPI et les ministères concernés. Contact : aap.adeip@ademe.fr	Projets de R&D qui accélèrent la mise sur le marché de technologies, de services et/ou de solutions ambitieuses innovantes et durables en matière de transport (passagers ou marchandises), de logistique et de mobilité, depuis les phases de R&D industrielle jusqu'à la démonstration plus aval de l'intérêt d'un système dans son environnement opérationnel. Cahier des charges ici

Appel à projet	Thématique et enveloppe initiale	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance sectorielle : Aéronautique – total des AAP = 2,8 Md€					
Modernisation de la filière aéronautique Enveloppe : 300 M€ dont 100 dès 2020	Ce dispositif a été intégré à l'AAP « Secteurs stratégiques » (p. 7 de ce document)				
Fonds d'investissement ACE Aéro Partenaires Enveloppe : 630 M€ initialement, et d'ici fin 2020 : 1 Md€	Vise à financer les entreprises disposant des produits et technologies clés pour l'avenir de la filière aéronautique et éventuellement à les accompagner dans des projets de fusion, d'acquisition, de réorganisation ou de refinancement et de restructuration de bilan.	Date de clôture non communiquée	Investissement en fonds propres ou quasi-fonds propres	Opéré par DIRECCTE, GIFAS, et le fondsTikehau	
Soutien à la recherche aéronautique civile (CORAC) Enveloppe : 1,5Md€	Projets de R&D dans le secteur aéronautique civil, pour préparer les aéronefs du futur.	Date de clôture non communiquée	- Subventions ou avances remboursables - 50 % des dépenses de R&D des entreprises pour la recherche industrielle (25 % en cas de développement expérimental).	Opéré par le CORAC Contact : patrick.bodenan@aviation-civile.gouv.fr	

Appel à projet	Thématique et enveloppe initiale	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance sectorielle - Construction					
Systèmes énergétiques - Villes et Territoires Durables Plus de détails ici	Accompagnement financier de projets innovants, portés par une ou plusieurs entreprises, pour développer de nouveaux produits ou services en soutien de la transition écologique et énergétique dans le secteur de la construction	Clôture finale le 20 janvier 2021	Subventions et avances remboursables Le coût total du projet doit être de 2 M€ minimum. Coûts éligibles et aides précisées dans le cahier des charges	Opéré par l'ADEME en collaboration avec le SGPI et les ministères concernés Contact : aap.sevtd@ademe.fr. Les projets doivent être adressés sous forme électronique via la plateforme de l'ADEME : https://appelsaprojets.ademe.fr/	Priorités thématiques : Systèmes énergétiques optimisés Energies renouvelables Optimisation environnementale aux échelles bâtiment, ilot et territoire. Cahier des charges ici

Appel à projet	Thématique et enveloppe initiale	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance sectorielle – Agroalimentaire					
Economie Circulaire – Ecoefficience dans l'Industrie, l'Agriculture et l'Eau (ECEI) Plus de détails ici	Projets : <ul style="list-style-type: none"> • Développant de nouveaux produits, technologies, modèles d'affaires ou services ; dans les domaines industriels, agricoles ou territoriaux ; • Permettant de concrétiser le passage d'un modèle économique linéaire « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire ; • S'appuyant sur les nouvelles solutions numériques, l'IA ou la métrologie. 	Clôture finale le 20 janvier 2021	Subventions et avances remboursables Le coût total du projet doit être de 2 M€ minimum. Coûts éligibles et aides précisées dans le cahier des charges	Opéré par l'ADEME en collaboration avec le SGPI et les ministères concernés Le porteur doit contacter l'ADEME pour organiser une réunion de pré-dépôt, à l'adresse suivante : aap.ecocirc@ademe.fr Les projets doivent être adressés sous forme électronique via la plateforme de l'ADEME : https://appelsaprojets.ademe.fr/	Thématiques : <ul style="list-style-type: none"> • L'écoconception des produits et des services ; • La production plus efficiente en ressources matières et en énergie ; • La prévention de la production de déchets, l'optimisation de leur collecte et la production de ressources matières ou énergétiques secondaires, le traitement des déchets ultimes ; • La collecte, le traitement et la distribution de l'eau, les solutions d'économie et de gestion de la ressource, les modèles d'affaires et de gestion innovants dans le domaine de l'eau. Cahier des charges ici
Bioéconomie et protection de l'environnement Plus de détails ici	Bioéconomie : activités liées aux systèmes de production, à la mobilisation et à la transformation durables de la biomasse, qu'elle soit forestière, agricole, aquacole, agroalimentaire ou halieutique pour des valorisations dans les filières alimentaires, les produits biosourcés et l'énergie.	Clôture finale le 20 janvier 2021	Subventions et avances remboursables Le coût total du projet doit être de 2 M€ minimum. Coûts éligibles et aides précisées dans le cahier des charges	Opéré par l'ADEME en collaboration avec le SGPI et les ministères concernés Le porteur doit contacter l'ADEME pour organiser une réunion de pré-dépôt, à l'adresse suivante : aap.bioenv@ademe.fr Les projets doivent être adressés sous forme électronique via la plateforme de l'ADEME : https://appelsaprojets.ademe.fr	Thématiques : <ul style="list-style-type: none"> - la Protection de l'Environnement afin de préserver la biodiversité, la qualité de l'air, les ressources matières, l'énergie et l'eau ; - la Bioéconomie visant à adopter des nouveaux modes de production, valorisation et consommation des ressources, dont la biomasse. Cahier des charges ici

Appel à projet	Thématique et enveloppe initiale	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance sectorielle – Textile, chaussures et accessoires					
<p>Démonstrateurs de solutions industrielles pour l'éco-conception et le recyclage des textiles et chaussures et accessoires de mode</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cet AAP concerne le développement d'une filière française de recyclage ou le recours accru à de nouvelles matières premières à moindre impact environnemental (notamment recyclées ou biosourcées) ainsi que le développement de nouveaux modes de production automatisés, agiles et adaptables.</p>	<p>Clôture intermédiaire le 30 novembre 2020</p> <p>Clôture finale le 30 avril 2021</p>	<p>Subventions et avances remboursables</p> <p>Le coût total du projet doit être de 1 M€ minimum.</p> <p>Coûts éligibles et aides précisées dans le cahier des charges</p>	<p>Opéré par l'ADEME en collaboration avec le SGPI et les ministères concernés</p> <p>Le porteur doit contacter l'ADEME pour organiser une réunion de pré-dépôt, à l'adresse suivante : AAP.DTIGA.TLC@ademe.fr</p> <p>Les projets doivent être adressés sous forme électronique via la plateforme de l'ADEME : https://appelsaprojets.ademe.fr</p>	<p>Projets innovants de démonstrateurs industriels visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des modèles circulaires nouveaux, compétitifs et précurseur d'une nouvelle organisation de la filière française des textiles et chaussures ; - Intégrer des fibres et composants issus du recyclage des textiles et chaussures dans de nouveaux matériaux et produits en synergie avec d'autres secteurs en demande de matières recyclées (bâtiment, automobile, plasturgie, etc.) ; - Optimiser économiquement le recyclage des textiles et chaussures usagés en tenant compte des perturbateurs et facilitateurs de recyclage ; - Accroître le recours à des matières premières biosourcées ; - Proposer des solutions industrielles ou des technologies agiles, compétitives et respectueuses de l'environnement ; - Encourager l'écoconception des TLC en anticipation de la gestion de leur fin de vie. <p>Cahier des charges ici</p>

Appel à projet	Thématique et enveloppe initiale	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Innovation, marchés clés et industrie du futur					
Santé digitale / Evaluation du bénéfice médical et/ou économique des dispositifs médicaux à base IA Enveloppe : entre 2M€ et 5M€ Plus de détail ici	Soutien des projets d'évaluation visant à démontrer l'utilité des dispositifs médicaux à base d'IA , les résultats des projets permettant de justifier l'utilisation en pratique du dispositif testé.	AAP lancé le 5 mai 2020 jusqu'au 1^{er} décembre 2020	Subvention d'un montant max de 500 K€ pour une durée de projet comprise entre 12 et 36 mois.	Opéré par Bpifrance Financement. Comité Technique du Grand Défi décide des projets retenus Contact : grandsdefis@bpifrance.fr Antoine Roux – 01 53 89 87 25 antoine.roux@bpifrance.fr	Cahier des charges ici Les projets attendus peuvent être mono-partenaire ou collaboratifs, privé(s) ou public(s) et peuvent porter sur une technologie : - qui n'est pas encore sur le marché, - qui est déjà sur le marché et qui a déjà obtenu un marquage CE et/ou FDA.
Nouveaux Systèmes d'Expression Enveloppe : 5 M€ Plus de détail ici	Soutien des projets qui ont pour ambition d'améliorer les systèmes d'expression qui permettent de produire les biomédicaments (généralement systèmes cellulaires mais aussi a-cellulaires), la matière première entrant dans leur production ou les conditions physico-chimiques des milieux de culture.	Jusqu'au 21 janvier 2021	Les projets sélectionnés pourront bénéficier d'un financement de 300 K€ à 1,5 M€ Financement dans le cadre du FII.	ANR, Grand Défi Adresse à laquelle soumettre les questions : BiopNSE@agencerecherche.fr Responsable de l'AAP NSE Emmanuel DEQUIER emmanuel.dequier@pm.gouv.fr Correspondant Gabriel MATHERAT gabriel.matherat@agencerecherche.fr	Pistes de projets : - Amélioration des lignées cellulaires existantes par exemple par sélection clonale ou par génie génétique, - développement de nouvelles lignées cellulaires, quelle que soit l'espèce d'origine, - développement de nouveaux milieux de cultures, de nouvelles conditions de cultures afin d'entraîner une amélioration des rendements ou une diminution des coûts de ces milieux de cultures, - pour des productions de petites quantités de principes actifs, développement de systèmes de production a-cellulaires (cell free) permettrait d'éliminer à la source les impuretés dues à la complexité de composition cellulaire (ADN, protéines des cellules hôtes..) associés et donc de diminuer les coûts de purification. Cahier des charges ici

Appel à projet	Thématique et enveloppe initiale	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Innovation, marchés clés et industrie du futur (suite)					
Cyber-sécurité Grand Défi « Axes verticaux – Tranche 1 » Plus de détail ici	Répondre à la problématique cyber en investissant dans le développement de technologies de rupture et en favorisant l'émergence accélérée d'acteurs leaders dans leur domaine.	AAP ouvert du 31 juil. 2020 au 31 mai 2021	Aides d'Etat sous forme de subvention. - Projets de R&D de dépenses éligibles entre 1 et 3 M€ sur une durée comprise entre 12 et 15 mois. - Taux max : 50 %	Grand Défi, Bpifrance Contact Bpifrance : grandsdefis@bpifrance.fr Franck Bernard : 01 41 79 88 10 Grand Défi: gd.cyber@pm.gouv.fr	Cahier des charges ici Le projet doit s'inscrire dans l'un des 3 axes détaillés dans le cahier des charges : Axe 1 : réseaux dynamiques Axe 2 : objets connectés Axe 3 : protection des petites structures contre la cybercriminalité
Aide à l'investissement Industrie du Futur Enveloppe : 40 M€ en 2020 puis 300 M€ Plus de détails ici	Objectif d'accélérer l'adoption de ces nouvelles technologies dans les entreprises industrielles (ex dispositif de <u>Suramortissement Industrie du futur</u> qui arrivera à terme en novembre 2020)	Jusqu'au 31 décembre 2020 Ce dispositif sera reconduit en 2021 et en 2022.	Subvention destinée aux PME et ETI quel que soit le montant de l'investissement. Liste des biens éligibles et niveaux de subvention précisés dans l' arrêté du 23/10/2020. Attention Aucun commencement d'exécution d'acquisition du bien (devis signé, commande, etc.) ne doit avoir été réalisé avant la date de réception de la demande de subvention par l'ASP.	GUICHET SIMPLIFIE Le dispositif est géré par l'Agence de services et de paiement (ASP), qui reçoit et instruit les demandes de subvention, puis verse les aides. Contact : industriedufutur@asp-public.fr	Transformation des systèmes de production par l'introduction de nouvelles technologies (fabrication additive, robotique, réalité virtuelle ou augmentée, réseaux de capteurs et logiciels, traitement des données, logiciels de conception, contrôle non destructif, etc.) Notice d'information ici

Appel à projet	Thématique et enveloppe initiale	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Innovation, marchés clés et industrie du futur (suite)					
Agriculture de précision et agroéquipements	A venir	A venir	A venir	A venir	A venir
Alimentation durable pour la santé	A venir	A venir	A venir	A venir	A venir
Biocontrôle animal et végétal	A venir	A venir	A venir	A venir	A venir
Technologies du quantique	A venir	A venir	A venir	A venir	A venir

Appel à projet	Thématique et enveloppe initiale	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Export					
Chèque Relance Export Plus de détails ici	Renforcer la force de frappe des entreprises françaises (PME et ETI) à l'international dans le contexte de reprise de l'activité et de concurrence étrangère accrue.	Aide ouverte du 01/10/2020 jusqu'au 31/12/2021	Le Chèque Relance Export prend en charge 50 % , dans la limite d'un plafond, des dépenses éligibles (hors taxes, avec un plancher de valeur de 500 euros) d'une prestation d'accompagnement à l'international.	Dispositif piloté par Business France (www.teamfrance-export.fr) et des opérateurs agréés*. *Opérateurs agréés ici	Prestations éligibles au Chèque : Audit et diagnostic export Structuration de la stratégie export Priorisation des marchés et étude Prestation de prospection individuelle (hors frais de déplacement, logistique et hébergement) Prestation de communication (hors traduction) Prestation collective de prospection – RDV professionnels Participation à un Pavillon France* sur salon à l'étranger Détail des prestations ici Synthèse du dispositif ici

Annexe – Dispositifs issus des Plans de relance régionaux

>> Plans de relance régionaux à date	
<p>Provence Alpes-Côte d'Azur</p> <p>1,4 Md€</p>	<p>103,5 M€ pour la solidarité économique et sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une enveloppe de 4,5 M€ dédiée à la jeunesse, l'enseignement supérieur et la recherche - 2,5 M€ pour assurer le maintien et prolongation du financement des doctorants régionaux. <p>1,2 Md€ d'investissements massifs pour l'après Covid.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 88 M€ de soutien aux maires et intercommunalités pour démultiplier leur force de frappe - 760 M€ pour renforcer le transport public régional - Modernisation des infrastructures de transport pour les rendre conformes aux directives COP : batterie ; hydrogène, GNV - Investissement de 17 M€ pour la relocalisation industrielle, fonds de participation stratégique post-Covid. - Plan d'investissement « <i>Mieux vivre en Provence-Alpes-Côte d'Azur</i> » (2022-2027) : 155,5 M€, en faveur de la production des énergies renouvelables, la rénovation énergétique des bâtiments et la transition énergétique de l'habitat ainsi que la transition énergétique dans le cadre de la rénovation urbaine
<p>Hauts-de-France</p> <p>1,3 Md€</p> <p>pour les 18 prochains mois.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action sur l'endettement des PME : fonds Reboost de 30 M€ abondé à hauteur de 5 M€ par la région. - Fonds d'amorçage et d'innovation afin d'inciter à la création d'entreprise, d'un montant de 55 M€. - Doublement du budget « Diagnostic industrie du futur » - Le soutien aux investissements des industries du futur sera multiplié par 5. - Investissement de 80 M€ en 2020 pour accueillir la plus grosse usine de batteries d'Europe. - Aide à l'embauche des jeunes pouvant aller jusqu'à 2000 euros en l'absence de mesures nationales. - Mise en place d'un nouveau fonds de 85 M€, adossé à un plan « CO2 et industrie ».

>> Liste de plans de relance régionaux à date (suite)	
<p>Île-de-France</p> <p>1,3 Md€ pour le deuxième semestre 2020.</p>	<p>640 M€ d'aides aux entreprises et à l'innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> - 506 M€ pour les TPE et les PME, via des prêts à taux zéro ou un nouveau fonds visant à soutenir la reprise des indépendants, des libéraux et des structures de moins de 20 salariés. - 24 M€ pour la relocalisation et l'innovation. Notamment avec PM'UpCovid qui permet de transformer les outils de production franciliens pour sécuriser les approvisionnements stratégiques régionaux - 75 M€ pour les filières stratégiques et d'avenir. Soutien aux agriculteurs, mais aussi aux industries de santé, à l'automobile, à l'aéronautique, à la construction durable, au numérique, à la cybersécurité, à la quantique. <p>230 M€ pour lutter contre le chômage et favoriser le retour à l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investir dans des formations, doublées, sur-mesure et rémunérées, correspondant aux besoins des chômeurs - Orienter les demandeurs d'emploi vers des secteurs en tension et qui recrutent (bâtiment, environnement, santé, agroalimentaire). <p>238 M€ pour la relance écologique et les transports</p> <ul style="list-style-type: none"> - 30 M€ à destination du plan de soutien aux énergies renouvelables : installation de panneaux solaires dans les lycées par exemple. - 70 M€ pour la première tranche de rénovation thermique des lycées - 30 M€ pour des transports écologiques et innovants - 4 M€ pour l'installation de bornes publiques de rechargement pour les voitures électriques
<p>Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p>1 Md€</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Investissement de 50 M€ dans le numérique - Cofinancement d'un plan de 500 M€ avec Pôle Emploi et le PIC pour soutenir la formation professionnelle et intensifier les investissements dans les métiers en tension.

>> Liste de plans de relance régionaux à date (suite)	
<p>Normandie</p> <p>515 M€</p>	<p>Mesures de soutien immédiat à l'économie générale</p> <p>Fonds d'urgence de 1,7M€ pour l'Economie Sociale et Solidaire</p> <p>Nouveau financement de 30M€ pour les fonds propres des entreprises via des Investissement rebond</p> <p>Création d'une structure achetant des fonds de commerce marchands pour les maintenir dans le secteur marchand : foncière de 4Mns€</p> <p>Créer les conditions de la reprise et recréer du lien social</p> <p>Impulsion Relance + : 13 M€ de prêts à taux zéro pour les entreprises</p> <p>Prêt trésorerie Covid : 10M€</p> <p>Prêt rebond avec la BPI, fonds régional d'accès au crédit TPE/PME (sans garantie, entre 10 000 et 100 000€) : 5M€</p>
<p>Bourgogne-Franche-Comté</p> <p>400 M€</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'un fonds mutualisé et solidaire de 27 M€ afin d'accompagner la reprise de l'économie de proximité. - Fonds régional d'avance remboursable à hauteur de 10,2 M€, afin d'apporter de la trésorerie aux entreprises - Constitution d'un nouveau fonds de capital-risque public/privé afin de consolider les fonds propres d'une quarantaine de PME saines structurellement qui subissent la crise conjoncturelle (fonds Défis 3). - Lancement d'un appel à projets « Accompagner les CFA au recrutement d'apprentis »
<p>Pays de la Loire</p> <p>332 M€</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveau dispositif « <i>Former plutôt que licencier</i> » : la Région vise à favoriser la formation des salariés en augmentant les comptes professionnels de formation (CPF). Ce dispositif mobilise 3 M€ pour un objectif de 2 000 salariés formés et 1 000 entreprises bénéficiaires et 1 M€ pour les demandeurs d'emploi - Augmentation de 20% des places en formation pour les demandeurs d'emploi pour un coût de 10 millions. - 50 M€ aux communes et intercommunalités pour amplifier l'investissement public local dans tous les territoires (en plus des 182 millions€ de travaux réalisés et financés par la Région) - 24 M€ pour la rénovation énergétique des bâtiments - 127 M€ en fonds propres pour les TPE/PME afin de soutenir la relance et la croissance des PME à potentiel, renforcer leurs fonds propres pour leur permettre de financer des projets d'innovation, accélérer les investissements tournés vers la transformation industrielle et l'industrie du futur, accroître le nombre d'entreprises de taille intermédiaire, aider l'outil industriel ligérien à gagner en compétitivité et soutenir des secteurs fortement impactés tels que le tourisme. - 100 M€ pour un plan régional hydrogène, dont 30% de financements européens.

>> Liste de plans de relance régionaux à date (suite)	
<p>Occitanie</p> <p>211 M€</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Premier axe à 35 M€ : tous les outils de formation seront mobilisés pour préserver les compétences et les emplois - Second pilier, alimenté par 43 M€ : l'accompagnement de la production, de la diversification et de l'innovation pour faire de l'Occitanie le berceau de l'avion « vert ». - Troisième volet, doté de 12 M€ : la mise en place d'outils financiers pour appuyer la capitalisation, la capacité industrielle des entreprises et la relance. - En complément, 9 M€ vont vers la filière spatiale. Le focus sera porté sur les technologies (notamment des missions en vol), le renforcement des actions de l'Observatoire de l'économie spatiale, l'accès des PME au marché de la Défense et une stratégie export offensive. - Investissement de 34 M€, dont 6 européens dans la formation professionnelle. La formation est moteur de la reprise, et une alternative à la suppression des emplois. - Pour la signature d'un nouveau contrat, la Région ajoutera un complément de 1 000 à 2 000 € aux financements versés aux CFA par les opérateurs de compétence (Opco). - La Région va mobiliser 17 M€ pour lancer plusieurs opérateurs d'accompagnement des entreprises, dont l'Agence régionale pour les investissements stratégiques (ARIS). Elle investira en priorité dans des projets de création, transformation, diversification ou de développement liés à l'alimentation, la santé, l'énergie, le numérique, l'économie circulaire
<p>Bretagne</p> <p>142 M€</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement d'entreprises en difficulté pour un montant entre 1 000 et 10 000 euros (TPE) - Extension des conditions de garanties d'emprunt bancaire à 80 voire 90% pour les prêts destinés à renforcer la trésorerie des PME et TPE.
<p>Grand Est</p> <p>(en cours)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des solutions innovantes pour renforcer les fonds propres des entreprises à hauteur de 500 M€ - Détail du Plan Business Act Grand Est : fin septembre

Appel à projet	Thématique et enveloppe initiale	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Dispositifs clôturés					
Evolution des procédés au service de la décarbonation dans l'industrie Plus de détails ici	Cet AMI doit identifier l'ensemble des initiatives en projet dans les sites industriels pouvant répondre à cette large thématique de décarbonation (hors autres AAP) pour permettre de configurer les éléments d'un AAP pour financement dès 2021.	Ouvert du 10 septembre 2020 au 9 novembre 2020 Un AAP suivra en 2021	L'AMI vise des projets pouvant obtenir une décision d'investissement en 2021 et 2022.	Se manifester auprès de l'ADEME : decarbonation.industrie@ademe.fr	Projets d'électrification ou de transformation des procédés industriels pour intégrer de nouveaux usages matières moins émetteurs en complément des démarches d'efficacité énergétique ou de substitution énergétique par des énergies renouvelables. Cahier des charges ici
Chimie & Santé : « Capacity » Enveloppe : 120 M€ Plus de détails ici	Investissement pour renforcer la flexibilité de l'approvisionnement en principes actifs et intermédiaires clés pour la fabrication de médicaments en tension identifiés lors de la crise COVID-19	AMI lancé début juin jusqu'au 30 octobre Instruction au fil de l'eau.	Subvention (capex) Taux dérogatoires jusqu'à 80% de l'investissement, notifié à la Commission européenne (ici)	Gouvernance interministérielle (MEF, MSS, MinArm, MESRI), pilotée par le SGPI et opérée par Bpifrance. Contact DGE : L. Mégard Contact Bpi : A Roux, L. Sevestre (p.relance@bpifrance.fr)	Cahier des charges ici Nouvelles unités ou flexibilisation / modernisation de capacité existante pour l'approvisionnement de 30 médicaments (sélection d'antibiotiques, antiviraux, curares, hypnotiques, antipyrétiques, morphiniques, sympathomimétiques..)
Projets Structurants Pour la Compétitivité (PSPC) – Régions n°2 Plus de détails ici	L'AAP PSPC-Régions (financé par le PIA) a pour vocation de sélectionner des projets de recherche, de développement et d'innovation collaboratifs structurants pour la compétitivité.	Ouvert du 17 septembre 2020 au 03 novembre 2020	Aides d'État constituées de subventions et/ou d'avances récupérables. Les collectivités territoriales financent les projets selon des modalités qui leurs sont propres. Les budgets totaux des projets doivent être compris entre 1 et 4M€.	L'instruction des dossiers est conduite par les ministères concernés ainsi que par Bpifrance, sous la coordination du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et en concertation avec les Régions. PSPC-Regions@bpifrance.fr	Les projets attendus sont des projets de R&D conduits par un consortium qui rassemble au minimum deux partenaires industriels ou de services dont une PME ou une ETI et un partenaire de recherche. Cahier des charges national ici . Cahiers des charges régionaux consultables ici .

Appel à projet	Thématique et enveloppe initiale	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Dispositifs clôturés					
Réduction, Recyclage et Valorisation des Déchets du Bâtiment Plus de détails ici	Cet AAP s'inscrit dans un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 et de valorisation du potentiel français de développement de l'économie verte dans le secteur de la construction	Cet appel à projets est ouvert à partir du 5 février 2020 avec : - une clôture intermédiaire le 30 juin 2020 - une clôture finale le 30 octobre 2020	Subventions et avances remboursables Le montant minimum attendu du projet est de 1 M€.	Instruction conduite par l'ADEME. COPIL composé de Ministère de la transition écologique et solidaire, Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ; Ministère de l'économie et des finances Contact : aap.rvdb@ademe.fr	Solutions ou des modèles d'organisation (à l'échelle du chantier, de la gestion d'un flux de déchets ou de la production d'un produit ou matériau) permettant de réduire la quantité de déchets tout au long du cycle de vie des chantiers, d'augmenter le taux de recyclage des déchets non inertes et non dangereux du bâtiment et enfin d'augmenter la part de déchets recyclés dans la construction et la rénovation. Cahier des charges ici
France Electronique Plus de détails ici	Cet AMI vise à identifier sur le territoire français les acteurs économiques de la filière électronique et recueillir leurs propositions de projets.	Ouvert du 15 octobre au 8 novembre 2020	Cet AMI n'est pas doté financièrement.	Les dépôts de projets doivent être envoyés par mail à l'adresse : ami-electronique.dge@finances.gouv.fr	<u>Périmètre :</u> - Filière Microélectronique (substrats, conception et fabrication de composants) - Fabrication électronique (incluant le volet PCB) - Photonique sur silicium - Connectique - Logiciel embarqué et intégration de sous-systèmes - Calcul de haute performance - Equipements, logiciels, services spécifiques aux industries précitées. - 5G/6G (PIIEC) Cahier des charges ici

Appel à projet	Thématique et enveloppe initiale	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Dispositifs clôturés					
Concours d'innovation « i-Nov » Plus de détail ici	Dédié aux projets innovants mono-partenaires portés par des startups et PME .	AAP ouvert du 03 août au 06 oct. 2020	Cofinancement des projets de RDI dont les coûts totaux se situent entre 600 000 € et 5 M€, et dont la durée est comprise entre 12 et 36 mois	Opéré par Bpifrance et l'Ademe Contacts Bpi : concoursinnovation@bpifrance.fr Laura Sevestre - 01 53 89 55 42 Franck Bernard – 01 41 79 88 10	Cahier des charge ici - Numérique Deep Tech - Réduction de l'empreinte écolo. du numérique - Espace - Santé – Santé mentale et Diagnostics santé rapides et nomades - Economie circulaire - Performance environnementale - Adaptation des territoires au changement climatique et métrologie des expositions environnementales - Hydrogène
Bio-médicament Enveloppe : 18 M€ Plus de détail ici	Améliorer les rendements et maîtriser les coûts de production, répondre aux enjeux de l'industrie pharma avec le développement de nouvelles molécules biologiques (bio-production)	AAP lancé le 06 août 2020. Date limite de dépôt des pré-projets : 17 novembre 2020	Subventions allant de 400K€ à 4M€ : les projets retenus bénéficieront d'un financement partiel des dépenses qui correspond à un taux d'aide appliqué à l'assiette des coûts éligibles et retenus du projet.	Jury : Directeur du Grand Défi, b du Comité Stratégique et Scientifique, de Bpifrance et de personnalités qualifiées et des représentants de l'Etat sectoriellement compétentes Contact : grandsdefis@bpifrance.fr Franck BERNARD - 0141798810	Les projets devront porter sur l'un des deux axes thématiques ci-dessous : Axe 1 : Contrôles en ligne Axe 2 : Usine modulaire Cahier des charges ici

Contact : relance@franceindustrie.org

Site du plan de relance : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>